

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 16.11.2010**

Convocation du 04.11.2010

Affichage du 17.11.2010

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le 16 Novembre 2010 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : C. DEROUET. J-C COQUIO-M. LAUTOUR - M. CERISIER- R. LEROYER M. HECQUARD- V. BESNARD – C. PELLERIN – S. POTTIER – I. LANGLOIS – JP FOUCHER.F.LENEVEU. L. PROVOST. E. MOTTIN

Absents : Néant

P. LETONDEUR a donné pouvoir à C. DEROUET

Secrétaire de séance : Monsieur C. PELLERIN

■ Lancement marché « Etude diagnostic du réseau eaux usées » et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les ouvrages d'assainissement actuels souffrent d'un certain nombre de dysfonctionnements.

- le lagunage actuel arrive à sa capacité nominale comme le prouvent, entre autres, l'accumulation des eaux dans les bassins ainsi que les rapports du Satema du Conseil Général de l'Orne,
- le réseau de collecte est ancien et souffre de problèmes de conception ou de vieillissement expliquant l'abondance des eaux claires arrivant à la station d'épuration.

Par ailleurs, et afin de préserver le développement communal, il devient impératif de rendre cohérente la capacité de la future station d'épuration avec les possibilités en matière d'urbanisme.

L'objectif final est d'aboutir à un programme d'actions cohérent.

L'évaluation de la dépense s'élève à la somme de :

Etude diagnostic (avec divers et imprévus) : 69.000€ HT

Publicité et reprographie des dossiers : 1.000€ HT

Assistance de SOGETI Ingénierie : 3 500€HT

Total : 73 500€HT

Monsieur le Maire précise que le financement de la dépense pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

- Subvention de l'Agence de l'eau et du Conseil Général : 70%

Fonds propres de la Commune : 30%

Oui cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général
- Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement les travaux considérés
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à lancer la consultation en la forme de marché à procédure adaptée.

Le financement de ces travaux sera prévu au C/203 du budget d'Assainissement

■ Analyse financière du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux dernières analyses de la Sattema, la Commune se trouve dans l'obligation de réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées, qui sera suivi par la nécessité de curer les bassins de lagunage qui sont déjà très envasés.

Le service assainissement étant géré par un budget distinct de la Commune, il doit s'équilibrer. Compte tenu des dépenses, il y a lieu de trouver des ressources nouvelles.

Monsieur le Maire propose plusieurs simulations au Conseil Municipal. Après analyses de celles-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant de la surtaxe communale à 1.40€ le m3
- d'instaurer une prime fixe de 54€ qui sera facturée semestriellement, (soit 2X27€)
- décide que ces tarifs seront applicables à compter du 01 janvier 2011.

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal que cette augmentation n'aura pas d'incidence majeure sur la facture de l'utilisateur, car suite à la réintégration du contrat « eau du bourg » dans le contrat « eau de la campagne », une baisse du taux de l'eau claire compensera la hausse du taux de l'eau sale.

■ **Etude du devis France Télécom « Le Grand Jardin »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser le renforcement électrique du Grand Jardin, le Syndicat d'Electrification va enterrer la ligne électrique. Il serait opportun de profiter de cet enfouissement pour prévoir enterrer également les réseaux téléphoniques. Pour ce faire, l'entreprise AUBIN a adressé un devis à la Commune qui s'élève à 12 451.60€ HT, soit 14 892.11€ TTC.

Le Conseil Municipal considérant qu'il convient de profiter de cette opportunité, à l'unanimité, accepte ce devis. Les crédits seront portés au BP 2011.

■ **Choix d'un Architecte suite à consultation pour extension salle polyvalente.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la précédente séance, il a été chargé de lancer une consultation auprès d'architectes pour un projet d'extension de la salle polyvalente.

Sur les quatre Architectes consultés, trois ont répondu. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de retenir l'Architecte le mieux disant à savoir « SICA ORNE « Architecture Habitat » d'Alençon. Le taux d'honoraires pour la mission de base demandée s'élève à 8.50% du montant HT des travaux prévisionnels. Monsieur le Maire précise que cette même entreprise était maître d'œuvre pour la construction de cette salle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses Adjoints à signer le marché à intervenir.

■ **Etude du dossier du centre d'accueil**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 05 juillet 2010 où il a proposé au Diocèse de Sées, d'acquérir les parcelles AB18 et AB 19 au prix de 65 875€, prix qui avait été évalué par le Service des Domaines. Le Diocèse de Sées vient d'adresser une délibération en date du mardi 21 septembre 2010, par lequel le Conseil d'Administration a décidé de vendre les parcelles AB 18 et AB 19 d'une superficie de 18a43ca sur lequel figure la maison des œuvres, au prix de 65 875€ net vendeur.

Par conséquent, après avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal confirme cette acquisition. Il autorise le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte à intervenir auprès de Me Goubeaux, Notaire à DOMFRONT. Les crédits seront portés au C/2132-100017 du Budget, après décision modificative.

Le Conseil Municipal charge également Monsieur le Maire de lancer une consultation auprès d'architectes pour la remise en état du bâtiment.

■ **Equipement éventuel en tables et chaises de la salle Ste Thérèse**

Le Conseil Municipal décide d'équiper en tables et chaises a salle de vin d'honneur à la salle Ste Thérèse pour remplacer le mobilier actuel devenu vétuste.

■ Questions diverses

❶ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 30.06.2009, il a décidé d'acquérir une parcelle de terrain afin d'y recevoir une déchetterie qui devrait être construite par la Communauté de Communes du Domfrontais, autorité compétente pour ce faire.

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal s'était montré favorable au versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes du Domfrontais pour la réalisation de cette déchetterie et les crédits ont été portés au BP 2010.

Dans le plan de financement du projet de la CDC, un montant de 10% du devis estimatif de l'opération a été inscrit et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce montant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme sa décision de verser un fond de concours d'un montant égal à 10% de l'estimation soit 32 251€, à la Communauté de Communes du Domfrontais, pour la construction d'une déchetterie sur la Commune de Lonlay l'Abbaye. Monsieur le Maire souligne que dans chaque projet, il serait bon que les Communes s'impliquent financièrement par un fond de concours, afin que leurs demandes soient une garantie de leurs besoins réels.

❷ Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Jean-Claude COQUIO. Monsieur COQUIO expose que les travaux aux abords de l'Abbaye se terminent. L'entreprise Aubin devrait bientôt terminer de poser les candélabres. Quelques travaux restent à faire également au niveau des plantations. La réception définitive des travaux est fixée pour le 30 Novembre 2010. Il ne restera plus alors que le branchement des candélabres par ERDF.

❸ Monsieur le Maire remercie les riverains de la route de la Tablère qui, par leur implication active et rapide, ont permis qu'avec le service technique de la Commune, les travaux de renforcement des bas côtés de la route ont été réalisés dans la semaine qui a suivi la décision et ainsi les ensilages ont pu se faire sans problème de circulation lors des croisements de tracteurs.

❹ Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis des Ets LEBAUDY d'un montant de 2 513.60 HT soit 3 006.26€ TTC pour le remplacement des pneus du tracteur de la commune.

❺ Le Conseil Municipal ne donne pas suite à une demande d'aide pour le financement d'un voyage à l'étranger, en effet, il a décidé au début du mandat de ne subventionner que les associations et les écoles de la commune. La commune reçoit un grand nombre de demandes chaque année (d'écoles extérieures fréquentées par des lonléens, des associations caritatives, de recherches, ...) toutes avec d'aussi bonnes raisons les unes que les autres, de ce fait le Conseil Municipal a dû définir une ligne de conduite afin d'éviter les précédents.

❻ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu l'estimatif réalisé par la Direction Départementale du Territoire pour les travaux à réaliser sur la voirie communale et les chemins ruraux.

La partie investissement s'élève à 122 525.90€ HT, soit 146 540.98€ TTC et

La partie fonctionnement s'élève à 15 424.00€ HT soit 18 447.11€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'estimatif détaillé ci-dessus
- De retenir la procédure de marché à procédure adaptée avec publicité pour une durée de deux années.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives au dossier.

⑦ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de réclamation de M. Marc Henri GERARD, pour le permis de construire délivré à M. BLOTTIERE aux Bordeaux. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a étudié la réclamation avec les organismes compétents qui lui ont confirmé qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de ce courrier. Monsieur le Maire informe le Conseil que cette lettre sera également affichée au tableau pour information et transparence auprès des administrés.

⑧ Monsieur le Maire informe le Conseil qui a été saisi d'une demande d'aide de M et Mme NICHOLLS propriétaire de la maison située rue du centre. M. et Mme Nicholls vont être desservis en électricité par la rue du Centre. Ils ont toutes les autorisations nécessaires pour le passage sur terrain privé, l'habitation est donc dans une situation qualifiée de « desservie » et dans ce cas, l'extension est à la charge du pétitionnaire. Par conséquent, après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande.

⑨ Puis Monsieur le Maire passe la parole à Martine CERISIER qui est allée représenter la commune pour la préparation du comice d'arrondissement. Il aura lieu à DOMFRONT le dimanche 04 Septembre 2011, la commune devra proposer des candidates pour l'élection de la reine qui aura lieu à la salle de Domfront le 30 Avril 2011. Les communes du Canton sont également sollicitées pour la confection d'un char dont le thème est « Les Energies ». Lonlay a choisi l'énergie produite par le vent. Une réunion aura lieu en Janvier pour réunir toutes les bonnes volontés de la Commune qui voudront participer à la confection du char.